



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 5 CHAABANE 1437 (12 MAI 2016)**

*

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

PROJETS DE DECRETS :

1) Projet de décret n° 2-16-268 instituant une rémunération pour services rendus par le service de l'Etat géré de manière autonome intitulé « Organisation de la vingt-deuxième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques ».

Approuvé.

2) Projet de décret n° 2-16-263 portant création de la commission ministérielle permanente de la politique foncière.

Approuvé sous réserve d'ajouter, en tant que membres de la commission, les autorités gouvernementales chargées de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

3) Projet de décret n° 2-16-347 modifiant et complétant le décret n° 2-05-772 du 6 jourmada II 1426 (13 juillet 2005) relatif à la procédure suivie devant l'ANRT en matière de litiges, de pratiques anticoncurrentielles et d'opérations de concentration économique.

Il a été décidé de poursuivre l'examen de ce projet au prochain conseil du gouvernement.

4) Projet de décret n° 2-16-166 modifiant le décret n° 2-86-586 du 24 moharrem 1407 (29 septembre 1986) instituant des indemnités au profit des chioukhs, moquademines et arifas urbains.

Approuvé.

5) Projet de décret n° 2-16-167 modifiant le décret n° 2-11-141 du 27 jourmada II 1432 (31 mai 2011) fixant les indemnités allouées aux chioukhs et moquademines ruraux.

Approuvé.

CONVENTION INTERNATIONALE :

— **Convention** tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le Royaume du Maroc et la République de la Slovénie, faite à Rabat le 5 avril 2016.

- **Projet de loi n° 27-16** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. le secrétaire général du ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration,
2. le directeur de la simplification, du système d'information et de la stratégie à la direction générale des impôts au ministère de l'économie et des finances,
3. l'inspecteur général du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime - département de la pêche maritime,
4. la directrice de la formation maritime, des gens de mer et de sauvetage au ministère de l'agriculture et de la pêche maritime - département de la pêche maritime,
5. le directeur des affaires générales et juridiques au ministère l'agriculture et de la pêche maritime - département de la pêche maritime,
6. le président du directoire de la société nationale de réalisation et de gestion des stades (SONARGES).